



Compte Rendu de la réunion de bureau du 13 mai 2020

Ordre du jour:

1. Compte-rendu de la réunion du Canoë-kayak du mardi 12 mai 2020.
 2. La reprise des activités des sections : résultat des votes du Conseil d'Administration par Framadate. Décision collégiale.
 3. L'information aux adhérents.
 4. Modalités des activités annexes de type réunions de fin de saison, préinscriptions,
 5. Proposition de Jean-Michel Radigois pour la demande de subvention ANS (Ex CNDS)
- Questions diverses:
- Courrier de la FAL
- Report du raid nature Caffino à septembre 2021.

La réunion a eu lieu en webinaire (visioconférence) de 19h à 20h45.

Présents : Annie-Claude RENAUDIN, Isabelle DECOURTY, Carole MORISSEAU, Denis MARSOLIER, Marie Claire COUTARD GOURBIL, Jean-Michel RADIGOIS, Cécile OLLIVIER MARCHAND, Françoise SIMON.

Invités : Christian MORICEAU, Christian BRANGER, Valérie SIBIOUDE

Excusés : Eva Martin

1. Compte-rendu de la réunion du Canoë-kayak du mardi 12 mai 2020.

Le bureau du CK s'est réuni pour envisager la reprise de certaines de ses activités en s'appuyant sur les recommandations de la FFCK (Pas de regroupement, pas d'échange de ballon, respect de la distanciation, gel, ou lavabo et savon, à disposition...)

Ces mesures ne pourront entrer en application que lorsque l'autorisation de naviguer aura été donnée par la préfecture. De toutes façons, rien ne se fera avant le 2 juin.

- **Concernant les compétiteurs adultes :** le club va leur permettre d'emporter chez eux bateau et matériel. Dès lors, ils pourront s'entraîner en individuel.
- **Les compétiteurs mineurs :** il faudra au préalable l'autorisation des parents qui accepteront la reprise de l'activité en respectant un protocole précis.
- **L'école de pagaie :** le protocole est en cours d'élaboration : pas plus de 10 bateaux par créneau ; désinfection de chaque bateau après l'activité ; les participants emportent chez eux pagaies et gilet ; pas de vestiaire ; lavabos et gel hydro-alcoolique à disposition ; inscription des participants ...

Cela va demander beaucoup de travail mais présente un intérêt certain pour les enfants d'autant que la formation pourrait se prolonger sur juillet.

Lorsque ce protocole sera rédigé, il sera communiqué pour validation par le bureau du CK et par l'Amicale Laïque.

- **Les locations et animations d'été :** Actuellement elles sont interdites. Le club rencontre l'asso Pont Caffino jeudi 14 mai. Rien ne pourra démarrer sans l'aval du propriétaire du site, le maire de Maisdon. L'idée est de limiter le nombre de personnes par jour à 90 de façon à ce que chaque bateau ne sorte qu'une fois. Tous les bateaux seront ensuite désinfectés le soir.

L'emploi de Valérie est maintenu sans recours à l'activité partielle.

Il faudrait revoir le DUER (Document Unique pour l'Evaluation des Risques)

"En tant qu'employeur, la loi vous impose d'évaluer les risques qui existent dans votre entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés. Pour cela, vous devez établir et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). " (<https://www.ameli.fr/entreprise/>)

2. La reprise des activités des sections : résultat des votes du Conseil d'Administration par Framadate.

Lors du sondage, 22 personnes se sont prononcées en faveur d'une reprise des activités de l'Amicale Laïque en septembre seulement. 2 personnes s'interrogent sur une reprise partielle sous certaines conditions, 1 personne (le canoë) rejette la proposition en s'appuyant sur les recommandations de la FFCK.

DELIBERATIONS :

Nous sommes dépendants des mesures gouvernementales, des recommandations des fédérations, et de la mairie pour l'occupation des salles dont la salle omnisports. Ainsi ...

Activités culturelles :

- Les salles ne peuvent être utilisées pour l'instant. Peut-être le 2 juin, mais nous n'avons aucune certitude.
- Les protocoles d'hygiène sont très stricts (désinfection des surfaces et objets touchés par le public), les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits.

Activités sportives :

- Les sports collectifs de contact sont interdits.
- Les sports individuels et de plein air peuvent reprendre en respectant distanciation et gestes-barrières.

RESOLUTION 1:

Compte-tenu des incertitudes et des contraintes liées à la reprise éventuelle de nos activités, le bureau réuni en webinaire ce jour décide de reporter la reprise officielle de toutes les activités de l'ALCT à la rentrée de septembre 2020.

Cette règle ne s'applique pas au canoë kayak, qui pourra reprendre une partie de ses activités en juin, après rédaction et validation du protocole de reprise.

Aucune autre section ne peut donc reprendre son activité sous l'égide de l'ALCT. Tout au plus, si certains veulent renouer avec quelques-uns de leurs adhérents, ils le feront à titre personnel, chacun engageant sa propre responsabilité, et dans le respect des consignes gouvernementales en vigueur au moment de la rencontre : à ce jour, pas plus de 10 personnes, distanciation physique, gestes-barrières.

RESOLUTION 2 :

Compte tenu des incertitudes pesant encore à ce jour sur la rentrée, le bureau décide que les cotisations sections seront maintenues aux tarifs de la saison 2019-2020. Pas d'augmentation non plus prévue pour les adhésions FAL et UFOLEP.

3. L'information aux adhérents.

Un courrier va être envoyé à tous les adhérents via une NewsLetter.

Ce courrier stipulera ...

- L'interruption des activités, cas de force majeure, par l'interdiction d'accès aux salles et équipements municipaux.
- Le fait que tous nos intervenants (animateurs et professeurs) perçoivent et percevront leur rémunération complète jusqu'à la fin de la saison, telle qu'elle était prévue.

- La reprise officielle de toutes les activités seulement en septembre, si les conditions sanitaires le permettent.
- Cette reprise se fera sans changement des tarifs proposés en 2019-2020
- Les adhérents sont invités à se rapprocher des responsables de section pour prévoir leur réinscription.
- Le bureau et le Conseil d'Administration continueront à échanger et à se rencontrer pour suivre l'actualité de la crise et l'évolution de la situation au fil du temps.

4. Modalités des activités annexes de type réunions de fin de saison, préinscriptions.

La résolution du point 2. et le courrier évoqué au point 3. répondent partiellement à ces questions :

- Les réunions de fin de saison ne peuvent avoir lieu qu'à titre personnel et amical, chaque participant engageant sa propre responsabilité, en aucun cas sous couvert de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.
- Les responsables de section sont invités à reprendre contact avec leurs adhérents pour savoir s'ils envisagent de se réinscrire à la rentrée, si le contexte général le permet, en précisant que les tarifs de cotisation seront inchangés.

5. Proposition de Jean-Michel Radigois pour la demande de subvention ANS (Ex CNDS).

C'est le moment de déposer les dossiers de demandes de subventions.

Pour le canoë-kayak, trois demandes ont été déposées auprès du PSF, échéance 30 avril:

- Développement du canoë kayak en école de pagaie.
- Performances sportives : Proposer diverses activités sportives pour améliorer les performances
- Sport Santé pour tous : Permettre à tout public de pratiquer les sports nautiques

Pour les sports UFOLEP, trois propositions sont en cours de rédaction pour l'ANS, échéance 28 mai.:

- Accueil des publics défavorisés : Tarification solidaire.
- Sport santé pour tous et notamment pour les seniors
- Formation PSC1 et Covid 19 pour des référents- sécurité dans les sections et sensibilisation d'un groupe d'élèves de l'école aux gestes qui sauvent.

RESOLUTION :

Le bureau valide ces projets et demande à Jean Michel R et Françoise S de finaliser le dossier pour l'ANS.

Questions diverses

- La FAL demande si nous avons des couturières susceptibles de réaliser des masques tissu pour les salariés de la FAL.
- La question des masques pour Valérie : Il va lui en falloir beaucoup pour l'accueil des personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Compte-rendu rédigé par F. Simon

Vu, la présidente :

Annie-Claude Renaudin